

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Adresser toutes correspondances à votre Intermédiaire

 110730 - PRUDENCE CREOLE ST LOUIS
 154A, Avenue PRINCIPALE
 97450 ST LOUIS
 Tél : 0262 70 94 14

SOUSCRIPTEUR : 5682489
MR BOYER JEAN FABRICE
 7, Chemin PARADIS
 MARE SECHE
 97413 CILAOS

N° Avenant	Date effet	Date échéance	Durée	Mode paiement	Fréq. paiement	Indice	Zone
0	01/04/2020 à 11H30	31/03/2021 à 23H59	Tacite	Prélevé	Mensuelle	Néant	Réunion
FORMULE CHOISIE : Base				Activité : Salariés entrepr. et services		Lieu de garage : 97413 CILAOS	
Garanties souscrites		Capitaux assurés		Franchises		Usage : Promenade et Trajet	
Responsabilité Civile Corporels		Illimité		Néant		Marque SUZUKI	
Responsabilité Civile Matériels		100 000 000 €		Contractuelle		Modèle GSX	
Défense Recours		4 574 €		Néant		Immatriculation AC-212-CB	
						N° de série/Genre CV211100101718 / Motocyc	
						Mise en circulation 23/07/2009	
						Cyl: 600cm3/Valeur neuve déclarée 17 000 €	
						Antécédents déclarés (36 mois)	
						Nbre de sin. corporel : 0	
						Nbre de sin. matériel : 0	
						Nbre de sin. matériel non resp. : 0	
						Fausse déclaration : Non Délit de fuite : Non	
						Déclarations complémentaires	
						Néant	

ASSURES : Conducteur habituel et Propriétaire : BOYER JEAN FABRICE
LE SOUSCRIPTEUR DECLARE :

 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 36 derniers mois, de résiliation par un précédent assureur pour sinistre, non paiement de prime ou fausse déclaration.
 - que le ou les conducteurs mentionné(s) ou autorisé(s) par lui sont titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

CLAUSES ET CONDITIONS APPLICABLES AU CONTRAT :

Les Dispositions Générales réf DG/ AUTO 4A10/03.2017 et les présentes dispositions particulières constituent le contrat. Le souscripteur déclare avoir reçu un exemplaire de ces documents.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu le document d'information sur le produit d'assurance souscrit, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour lui permettre de prendre une décision éclairée.

Le souscripteur certifie sincères et véritables les déclarations mentionnées au présent contrat. Il déclare avoir été informé que toute réticence, fausse déclaration ou omission entraîne les sanctions prévues aux articles L113-8 (Nullité du contrat) ou L113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances. La cotisation mentionnée ci-dessous tient compte d'un coefficient de réduction/majoration de 1,00 déclaré à la souscription.

Cotisation annuelle HT	: 387,61 €	Cotisation HT dûe	: 387,61 €	Total des frais et taxes	: 157,28 €
				COTISATION POUR LA PERIODE	: 544,89 €

Fréquence de paiement : Mensualisée conformément à l'échéancier joint en annexe.

Le présent contrat est souscrit pour la période indiquée ci-dessus. Il se renouvellera ensuite automatiquement, d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la notice « Information sur la protection des données personnelles » dès la fourniture de ses données personnelles nécessaires à l'étude de ses besoins en assurance lors du projet et à la conclusion du présent contrat.

Fait à ST LOUIS, le 01 avril 2020

Le Souscripteur

Pour la Compagnie